

Procès-verbal n°10 de la Commission Foot Animation

Réunion du :	VENDREDI 14 Octobre 2022
À :	10h au DGL
Présidence :	M. Didier CASANADA
Présents :	Mmes Fatiha BADAoui, Nadine GRECO, Martine JOLY, Mrs Sauveur ROMAGNOLE Daniel OLIVET
Absents excusés :	Mrs Jean-Pierre RIEU, Denis LASGOUTE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F

Toutes les correspondances adressées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club (n° affiliation@footoccitanie.fr). Seuls les courriels identifiés avec le Nom, Prénom, Qualité de l'auteur seront pris en compte par le District.

A défaut du respect des prescriptions ci-dessus énoncées, la formalité ou requête sera déclarée irrecevable. (art 17.1 du règlement intérieur du District).

Approbation des procès verbaux

La commission approuve le procès-verbal N° 9 de la réunion du 07/10/2022.

FESTIVAL PITCH U13

IMPORTANT.

Report 1° tour du 15 Octobre : Les rencontres PITCH sont reprogrammées le **SAMEDI 5 NOVEMBRE 2022**

Championnat U12/U13

UTILISATION DE LA FMI

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION".

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le Rapport FMI (qui vous a été envoyé par mail et en téléchargement sur le site du District)

La commission félicite les clubs qui jouent en U12/U13 et U12 pour leur bonne participation à l'usage de la FMI

Retour CSR :

Match n° 25138216 : O. FOURQUES 1 – SP. C. CASTANET NIMES 1 du 01/10/2022 : Forfait de N Castanet 30€

REPORT

N° 25048460 D3 Poule A US Vallabrègues / FF Nîmes Métropole du 5.11.22 **est reporté au 29.11.22.**

DATES INTER-DISTRICT U12/U13 (5 équipes qualifiées) :



Championnat U12

1^{er} et UNIQUE TOUR Jean Pierre ROUX Samedi 12 Novembre

Participation au Challenge JP ROUX UNIQUEMENT les équipes qui participent au championnat U12
Annexe 23 Art 2 des RG du District

DATES INTER-DISTRICT U 12 (5 équipes qualifiées) :

15-22-29 Janvier / 5 Février /12-19-26 Mars / 16 Avril /14 Mai

IMPORTANT : Suite annulation des rencontres du 15 Octobre : Les rencontres ci-après sont programmées le :
SAMEDI 5 NOVEMBRE

- **D1 Poule B** / EFC Beaucaire 4 / N Chemin Bas 11
- **D1 Poule C** / FC Canabier 11 / O Uzes EP Uzès 1
- **D1 Poule E** / Bellegarde OC 2 / Beaucaire Jonquières 11
- **D1 Poule C** / RC St Laurent des Arbres 1 / ES Marguerittes 12
- **D1 Poule A** / EFC Beaucaire 11 / SC Manduel 10
- **D1 Poule B** / OC Redessan / Nîmes Ol 11
- **D1 Poule C** / FC Chusclan Laudun 11 / US Pujaut 11

Retour CSR :

Match n° 24555039 : SPC CASTANET NIMES 11 – CS CHEMINOT NIMOIS 1 du 24/09/2022

30 € à SPC CASTANET NIMES et 30 € à CS CHEMINOT NIMOIS (pour forfait foot à effectif réduit)

LE RESULTAT DE L'EQUIPE QUI A REMPORTEE LES DEFIS DOIT ETRE NOTE SUR LA FEUILLE FMI DANS LA PARTIE "OBSERVATION"

En cas de disfonctionnement utiliser une feuille de match papier ainsi que le Rapport FMI (qui vous a été envoyé par mail et en téléchargement sur le site du District)

Foot Animation

- **AUCUN ENGAGEMENT ET MODIFICATION SERONT PRIS EN COMPTE APRES LA PARUTION DES PLATEAUX U10 et U10/U11 (sauf s'il y a une place sur un plateau)**

- **DEBUT ROTATION 3 SAMEDI 3 DECEMBRE**

- **Plateaux U8/U9 : il y aura des plateaux « ELITE » pour la 2^{ème} rotation.**

DEBUT ROTATION 2 en U8 et U8/U9 : SAMEDI 19 NOVEMBRE

DATE LIMITE ENGAGEMENTS U8 et U8/U9 : JEUDI 10 Novembre

DEBUT ROTATION 2 en U10 et U10/U11 : SAMEDI 15 OCTOBRE



- Nîmes OI : plateaux U10 et U10/U11 : **14h00**
- EFC Beaucaire : plateaux U6-U6/U7-U8-U8/U9 : **13h30**

LES FEUILLES DE PLATEAUX DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE SCANNEES POUR L'ENVOI AU DISTRICT

LES FEUILLES DE PLATEAUX NON SCANNEES : SERONT CONSIDEREES COMME ENVOYEEES " HORS DELAI "

Feuille de match ou de plateau adressée hors délai (U6 à U13) (Art. 53 et 72 RG District) 30 €

Foot Animation - FEMININES

1^{er} TOUR PITCH Féminines : 12 Novembre 2022

ANALYSE FMI

Compte tenu des problèmes informatiques occasionnés le week end du 1 et 2 Octobre 2022, la Commission de gestion des compétitions ne mettra pas d'amende pour la non utilisation de la FMI sur les rencontres. Toutefois comme nous le rappelons chaque semaine, vous devez faire le nécessaire pour que les résultats nous soient communiqués au plus vite, ainsi que la feuille de Match papier (s'il y a lieu) et les explications concernant les problèmes rencontrés.

ANALYSE FMI

Suivant l'article 72 - Feuille de Match, les clubs sont dans l'obligation de saisir les résultats de leurs différentes équipes via la transmission de la FMI le jour même des rencontres, sous peine d'amende fixée à l'annexe « dispositions financières (Art. 53).

La non transmission de la feuille de match dans les 15 jours suivant la rencontre, entrainera, outre l'amende prévue à l'alinéa précédent, la perte du match par pénalité au Club responsable »

En cas de problème avec la tablette le jour de la rencontre pour établir la feuille de match :

- Vous devez faire une feuille papier traditionnelle.
- A la fin de la rencontre, lorsque l'arbitre a terminé et signé le document, vous devez le plus rapidement possible le numériser et le transmettre au District par courriel le jour même de la rencontre.
- De plus vous devez envoyer l'original au District (service compétitions) par courrier postal dans les 3 jours ouvrables suivant la rencontre.
- Vous devez joindre impérativement lors de l'envoi de la feuille de match un courrier d'explications sur la non-utilisation/dysfonctionnement de la FMI.

Dans le cas où vous avez des problèmes avec la (les) tablette(s), prenez contact le plus rapidement possible avec les informaticiens de la Ligue LFO afin de résoudre vos problèmes.

Concernant un achat de tablette et les documentations d'aide à la FMI, les éléments nécessaires sont sur le site du District.

Absence FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision
24.09.22	U12U13 D3 C	RIBAUTES / ST FLOR AUZONNET	25049379	
24.09.22	U12U13 D1 D	O UZES P UZES / LASALLIEN	24554845	



24.09.22	U12U13 D1 B	CHEMIN BAS / GARONS	24554788	
24.09.22	U12U13D2 A	VAUVERT / VERGEZE 2	24554901	
24.09.22	U12 D1 B	REDESSAN / NIMES OL	24555068	
24.09.22	U12 D1 D	VEZENOBRES CRUV / AS ST CHRISTOL	24555126	
24.09.22	U12U13 D1 A	VEZENOBRES / OL ALES	24554762	
24.09.22	U12 D 1 D	ALES OL / REGORDANE	24555124	
24.09.22	U12U13 D2 E	MILHAUD / CASTANET	25138214	

Retard FMI

Date	Compétition	Match	N° match	Décision

Matchs non joués ou arrêtés

Date	Compétition	Match	N° match	Décision
27.09.22	U12 D1 A	CHEMIN BAS 2 / MAS MINGUE	24555041	

Pas d'amende appliquée :

"EXCEPTIONNELLEMENT et compte tenu de la nouveauté cette saison, la Commission décide de ne pas faire appliquer l'amende prévue et donne UN DERNIER RAPPEL aux clubs car pour ces rencontres la FMI n'a pas été utilisée et aucune explication légitime n'a été donnée"

Compte tenu des problèmes informatiques occasionnés le weekend du 1 et 2 Octobre 2022, la Commission de gestion des compétitions ne mettra pas d'amende pour la non utilisation de la FMI sur les rencontres. Toutefois comme nous le rappelons chaque semaine, vous devez faire le nécessaire pour que les résultats nous soient communiqués au plus vite, ainsi que la feuille de Match papier (s'il y a lieu) et les explications concernant les problèmes rencontrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président
Didier CASANADA

La Secrétaire de Séance
Nadine GRECO

